

PATRIMOINE LAUSANNOIS



MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE DE LAUSANNE



Hermitage: la menace se précise, l'opposition s'organise

La Municipalité a publié l'été dernier un préavis demandant au Conseil communal un crédit d'étude pour implanter un collège sur la campagne de l'Hermitage, entre le Tribunal cantonal et le musée. Ce document municipal présente de façon détaillée les besoins scolaires lausannois et, malheureusement de façon un peu plus superficielle, quelques autres possibilités d'implantation pour un établissement secondaire que chacun reconnaît nécessaire. Seule l'implantation ne suscite pas le consensus, et de loin pas.

Un site mal adapté

Le Mouvement pour la Dé-

fense de Lausanne dénonce le véritable entêtement municipal à vouloir ériger ce nouveau collège sur cette campagne. En effet, nous émettons les doutes les plus sérieux quant à l'adéquation de ce terrain pour accueillir ce programme scolaire: étant placé de façon trop décentralisée par rapport à la zone de recrutement (bassin de population quasi inexistant au nord, à l'est et au sud), ce collège ne pourra pas jouer le rôle de réserve de surface qui lui est dévolu. Les potentiels de développement des zones résidentielles se trouvent actuellement plutôt du côté de la Blécherette.

Les alternatives

A ces considérations s'ajoutent que les variantes d'implantation existent: Entre-Bois peut être agrandi, le dépôt de la Borde suite à sa désaffectation partielle pourrait accueillir les salles de gymnastique, le terrain sis devant les anciennes casernes pourrait aussi parfaitement accueillir le bâtiment scolaire.

Notre mouvement se fait l'avocat constant des espaces verts, tout spécialement des ultimes campagnes de la ville de Lausanne. Si on peut chiffrer les surcoûts des variantes du projet de l'Hermitage, la valeur immatérielle de cette

campagne est en revanche inestimable.

Un espace à préserver

La qualité de l'enseignement et les autres actions éducatives sont vaines si un effort n'est pas également consenti pour léguer à la jeune génération un espace urbain qui n'est pas construit jusque dans ses derniers recoins. L'offre de locaux scolaires décentes est possible sans le collège de l'Hermitage. La préservation de cette campagne contribuera au maintien de la qualité du cadre de vie d'un quartier. Cette zone est également chère à l'ensemble de la population lausannoise et représente une carte de visite touristique à ne pas négliger (musée de l'Hermitage à proximité).

Notre position

Nous défendons pour notre part ce bien patrimonial d'une valeur non directement mesurable et quantifiable. Dans le souci de débloquer la situation, nous invitons le Conseil communal, qui débattrà du sujet le 20 février prochain, à affecter le crédit demandé à l'étude d'une variante, en renonçant expressément et définitivement à vouloir bétonner l'Hermitage. Si la majorité ce soir-là en décidait autrement, nous interviendrions pour que la population lausannoise ait elle-même l'occasion de se prononcer sur ce sujet.

Patrimoine lausannois

Journal d'information destiné aux membres du Mouvement pour la Défense de Lausanne.

Editeur: MDL, case postale 3265, 1002 Lausanne.

Rédacteur responsable: Roland Wetter.

Mise en page, impression, envoi: Fondation Eben-Hézer, Lausanne.

Pour toute communication: Mouvement pour la Défense de Lausanne, case postale 3265, 1002 Lausanne.
Tél. et fax (021) 617 37 67.

Hall de la SBS à Saint-François



Un peu d'histoire

La banque est un type de bâtiment créé au XIXe siècle, comme l'hôtel, le bâtiment administratif, le grand magasin, la gare, etc. Ces bâtiments représentent des témoins importants et encore vivants de notre histoire économique récente. En effet, les banques sont nées lorsqu'il a fallu faire affluer l'épargne vers l'industrie, devenant ainsi de véritables symboles de la Révolution industrielle.

Le bâtiment de Saint-François

En 1923, la Société de Banque Suisse installe son siège à Saint-François, dans un nouvel immeuble élevé à l'emplacement de l'Hôtel Gibbon. Les architectes Maurice Schnell, Charles Thévenaz et René Bonnard construisent l'édifice, suite à un concours organisé à la fin de l'année 1919. Les travaux débutent en février 1921 et s'achèvent en décembre 1923.

Le bâtiment du siège est l'ambassadeur privilégié de la banque auprès du public; une image de marque qui s'affiche pour les nombreux passants, tout autant que pour les clients. C'est dans cette idée que la SBS a été construite à Saint-François, lieu stratégique, voie de circulation importante, ainsi que centre des affaires et du commerce, où est concentré un nombre impressionnant de sièges bancaires au début du siècle.

La façade de l'édifice participe également de ce principe. Celle de la SBS se montre particulièrement sobre et austère. Pour les colonnes, c'est le dorique qui a été choisi, dégageant un sentiment de virilité. Cet ordre exprime par ailleurs la puissance, la stabilité, la sécurité et la dignité de l'établissement.

Le hall

Quant à l'intérieur de la SBS, il met en scène des éléments de représentativité différents de la façade. La progression de l'extérieur vers l'intérieur est ainsi très soignée: le client franchit une succession classique d'espaces conditionnant son cheminement au coeur de l'édifice: tout d'abord le porche, élément hybride, faisant partie de la façade et déjà un peu de l'intérieur du bâtiment par sa fonction de protection, puis l'entrée proprement dite, le vestibule et enfin le hall. Le hall représente effectivement le point crucial du bâtiment. C'est le lieu où tous les espaces convergent, un lieu de transactions, rationnel, fonctionnel, en même temps qu'il est voué à l'image de marque et qu'il est aménagé pour le confort des clients. A l'inverse de l'extérieur, le hall déploie ostensiblement ses richesses: les chapiteaux des colonnes et les piliers d'inspiration égyptienne, l'utilisation de marbres de couleur, les bois de qualité. Ce luxe

teinte à exotisme peut-être référence à l'internationalité des affaires qui s'y traitent.

Le hall de la SBS à St-François est un témoin unique en son genre. A cet endroit, lieu des banques par excellence, seule la SBS a conservé son hall d'origine, mises à part quelques transformations. Celui-ci devient ainsi un témoin unique du patrimoine bancaire et commercial. Il est donc essentiel que les restaurations et transformations prévues respectent la structure originelle de ce hall. (L'historique ci-dessus est un condensé du rapport de l'architecte Stephan Bernauer)

Le hall résistera-t-il aux assauts de ses propriétaires ?

Dans le cadre des travaux d'extension de son siège, la SBS a planifié la démolition de ce hall. Notre association, conjointement avec la Société d'art public, s'est opposée à ce projet. La Municipalité de Lausanne a levé notre opposition. Le Département de Travaux publics de l'Etat de Vaud, sous la pression de la banque, et contrairement à l'avis du conservateur cantonal des Monuments Historiques, a renoncé à classer ce hall exceptionnel. Le Tribunal administratif, dans un jugement

sommaire, expéditif, partiel et indigne de notre démocratie, nous a déboutés dans notre procédure de recours. Cet ensemble de circonstances nous fait croire que des alliances et des solidarités scandaleuses existent entre les exécutifs, les instances judiciaires et les milieux bancaires.

Déterminés à sauvegarder ce hall, mais aussi pour préserver le bon fonctionnement de nos institutions, nous avons déposé un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral, ultime espoir d'être enfin entendus.

Campagne des Cèdres: trop c'est trop

Suite au déménagement de l'EPFL sur le site d'Ecublens, l'Etat de Vaud est devenu propriétaire de la majeure partie de ce qui se désigne encore par le terme de campagne des Cèdres. Celle-ci s'étend du sud de la place de Milan à l'avenue de Rhodanie.

Ce terrain est régi par un plan d'extension voté par le Conseil communal en 1981, qui prévoyait le maintien de larges surfaces en zone de verdure, pour conserver à ce lieu son caractère de parc.

Atteintes à la zone verte

Le Service des bâtiments de l'Etat a achevé récemment, avec l'accord de la Municipalité de Lausanne, un terrain de



Une zone de verdure curieusement aménagée...

sport situé en plein dans la zone verte. Comme si ce massacre était insuffisant, il complète cet aménagement par une allée de bitume bordée au nord par 47 places de parc et d'une rampe donnant accès à un parking souterrain, le tout toujours dans la zone de verdure.

Persistant dans le mépris total du site, ce même service cantonal met à l'enquête, l'automne dernier, l'abattage de quatre arbres dont trois protégés, pour réaménager des places de parc, dont douze seraient à nouveau placées en zone verte.

Notre intervention

Cette désinvolture a motivé notre opposition à ce dernier projet. La Municipalité, pourtant dûment informée de l'abus d'interprétation du règlement, n'a pas jugé bon de tenir compte de notre opposition. Alors là, trop, c'est trop! Nous nous sommes donc déterminés à recourir auprès du Tribunal administratif pour enfin faire respecter les quelques onces de verdure qui subsistent. Ce d'autant plus que l'Etat envisage de bâtir l'ultime zone constructible. Affaire à suivre.



◀ *Sont-ce vraiment des arbres à abattre?*

Le tribunal administratif vient de communiquer son arbitrage du conflit qui nous oppose à la Municipalité de Lausanne quant à l'implantation de vingt balises à la place de la Navigation à Ouchy.

Les faits

Si notre recours a été rejeté, notre intervention aura pourtant permis un double bénéfice. Le premier est une réduction notable du nombre de poteaux, qui passe de 29 à 20. Le deuxième réside dans le concept même de la balise, qui d'un état de mirador de base carrée de 1,2 mètre de côté s'est muée en un mât elliptique de 90 cm de long.

Si le tribunal donne gain de cause à la Municipalité de Lausanne, il ne lui donne pourtant pas entièrement raison. Dans son arrêt du 9 janvier, le tribunal lance carrément un

appel du pied à la ville pour que l'installation définitive de ces mâts soit précédée d'essais en grandeur nature, afin de vérifier leur véritable impact. Selon le jugement, «un tel essai paraît d'autant plus opportun que l'aménagement projeté, inédit et important par ses dimensions et sa situation, marquerait l'urbanisme de la ville pour plusieurs décennies sur une des places les plus fréquentées et prisées par la population».

Les arbres du consensus

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne préconise quant à lui le remplacement pur et simple de ces balises par des arbres. En effet, la première saison d'utilisation de la place de la Navigation a mis en évidence sa principale déficience, spécialement dans sa partie centrale, à savoir l'ab-

sence de zones ombragées, et la surchauffe provoquée par le rayonnement solaire sur des surfaces essentiellement bitumées ou bétonnées. Hormis l'accroissement très net de la convivialité qui en résulterait, ce procédé aurait l'avantage d'économiser quelques milliers de la bien plate bourse communale. A quoi il faut encore ajouter que ce renoncement rejoindrait encore **le vœu du Conseil Communal, qui, le 7 septembre 1993 a enjoint la Municipalité à ne pas ériger les balises.**

La Municipalité aura-t-elle le courage de renoncer à son droit pour laisser triompher le bon sens? On le lui souhaite.



JAB

1002 Lausanne

Carnet de notes du comité

- Demandé au Service des gérances de la Ville la conservation de la fontaine datant du siècle dernier à l'avenue de **Béthusy 58**.
- Dans le cadre de la procédure de consultation du **plan directeur de Pully**, nous avons souhaité que les rives du lac soient traitées avec plus d'égards.
- Proposé la conservation des immeubles avenue **Ruchonnet 38**, rue de la **Borde 51** et chemin **Guiguer-de-Prangins 8**.
- Obtenu du Tribunal Fédéral une réduction du nombre de places de parc en surface dans le **parc de Mon-Repos**.
- Suite à un dialogue fructueux, la transformation de balcons au **chemin de Riant-Mont 3** sera améliorée dans le sens d'un meilleur respect du bâtiment.

Nous recherchons

Notre comité souhaite s'étoffer de quelques bonnes volontés supplémentaires décidées à oeuvrer en faveur du patrimoine lausannois. Les personnes intéressées devraient idéalement posséder une bonne connaissance de la ville. Si une collaboration plus active au sein de notre association vous intéresse, nous vous serions reconnaissants de prendre contact avec notre secrétariat (voir coordonnées dans l'impressum en p. 2). Nous serons heureux de vous associer à la direction de nos actions.